



**REPUBLIQUE FRANCAISE
 COLLECTIVITE DE LA
 MARTINIQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER**

Séance du mardi 26 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents		Votants	
33	28	31		
		Dont procurations		
		03		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
25	25	00	06	00

Date de la convocation

20/05/2026

Date d'affichage

20/05/2026

Objet de la Délibération

GOVERNANCE

Désignation des élus siégeant au sein des
organismes extérieurs 2026-2033

Agence des 50 pas géométriques / CROUS/
MILCEM / CODV/ SMEM/ SPL
MARTINIQUE ENERGIES NOUVELLES

Président de Séance :

Daniel CHOMET

Secrétaire de Séance :

Sandra PALIX

L'an deux mille vingt-six et le 26 mai, à 17h39, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Daniel CHOMET, le Maire.**

Etaient présents : MM./Mmes Daniel CHOMET, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Joëlle TAILAME, Georges HARPON, Laura BEDOUIN (à partir de 18h11), Stanley SYMPHOR, Jill OCTAVIA, Sandra PALIX, Jean-Yves CHALBOT, Patrick ULTET, Jocelyn CACHACOU, Guylène JUNKERE, Dominique JOSEPH-MONROSE, Karine BAUDIN, Nathalie CHAUVET, Odile Valérie SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, Eddy ARNOLIN, Claudia NELLER, Sandrine DESIRE, Olivier PIERRE-FRANCOIS, Doris MAJESTE, Alec BEROARD, Rodrigue Mickaël GRELET, Yolène LARGEN-MARINE, Flore Eva FRANCILLETTE EPSE FLERIAG, Didier MARMOT, Emmanuelle TIBURCE EPSE RUBIN, Noham BODARD.

Absents excusés : MM./Mmes Manuel Maxime GHUNAIM, Youly AGASTA, Marie GARON NEE GIRAUD, Maurice JOSEPH-MONROSE.

Procurations : MM./Mmes Manuel Maxime GHUNAIM, Youly AGASTA, Marie GARON NEE GIRAUD ont respectivement donné procuration à Patrick ULTET, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Didier MARMOT.

Absent : M. Pierre MIDELTON.

**DÉSIGNATION DES ÉLUS SIÉGEANT AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS
 2026-2033
 AGENCE DES 50 PAS GEOMETRIQUES / CROUS/ MILCEM / CODV/ SMEM /
 SPL MARTINIQUE ENERGIES NOUVELLES**

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** l'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales ;
- **Considérant** qu'il convient de désigner les membres devant siéger au sein des organismes extérieurs suite au renouvellement du Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité - 06 Abstentions,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

- Approuve la désignation des élus, représentants la Commune au sein des organismes extérieurs comme suit :

ORGANISME	NOMBRE	TITULAIRE(S)	SUPPLEANT(S)
AGENCE DES 50 PAS GEOMETRIQUES	1 titulaire 1 suppléant	Joëlle TAÏLAME	Youly AGASTA
CROUS	1 titulaire 1 suppléant	Jill OCTAVIA	Guylène JUNKERE
MILCEM	1 titulaire 1 suppléant	Manuel Maxime GHUNAIM	Patrick ULTET
CODEV	1 titulaire 1 suppléant	Manuel Maxime GHUNAIM	Alec BEROARD
SMEM	2 titulaires 2 suppléants	Eddy ARNOLIN Daniel CHOMET	Stanley SYMPHOR Patrick ULTET
SPL MARTINIQUE ENERGIES NOUVELLES	1 titulaire 1 suppléant	Eddy ARNOLIN	Jean-Yves CHALBOT

ARTICLE 2 :

- Dit que ces représentants sont désignés pour la durée du présent mandat municipal ;

ARTICLE 3 :

- Charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Président de l'organisme concerné.

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 11 JUIN 2026

Le Secrétaire de séance



Sandra PALIX



Le Maire,



Daniel CHOMET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofu - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : <https://citoyens.telerecours.fr>.